FICHE REFLEXE :

PRINCIPES GENERAUX
DE PRISE EN CHARGE D'UNE VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

Le sapeur-pompier face à des :

Violences signalées :

- Par la victime elle-même
- Par une tierce personne

Violences suspectées :

- Repérages de signes
- Repérage de traces physiques

Ne pas remettre en question sa parole

ISOLER et **METTRE EN CONFIANCE** la victime

Sécurisation
Bienveillance
Ecoute active
Respect

POSER clairement la question des violences et l'interdit
« Avez-vous subi des violences ? »
« Les violences sont interdites et punies par la Loi. »

Violences confirmées

Violences masquées

EVALUER

- **La persistance du danger**
- **La présence de victime/co-victime mineures ou « vulnérables »**
- **Le consentement de la victime**

Demande d'intervention des forces de l'ordre
uniquement en cas de danger pour les intervenants ou si la victime en fait expressément la demande

TRANSPORTER à l'hôpital la victime et si nécessaire les co-victimes (enfants)

Refus de transport

TRANSMETTRE au médecin des urgences

TRANSMETTRE au médecin régulateur

INFORMER sur les aides 3919 et la possibilité de rappeler les secours

TRACER le contexte de l'intervention et tout RETRANSCRIRE sur la fiche d'intervention